

Lettre  
d'information  
Décembre 2005

# Pays des Combrailles

Le pays de votre développement durable

*Antenne Wifi  
sur l'église du  
Montel de Gelat*



DOSSIER ■ Le Schéma de Cohérence Territoriale  
ACTU ■ 4 communes des Combrailles expérimentent Internet par satellite !  
■ Le programme Leader + "Pays des Combrailles" à l'écoute de vos projets



+



+



+



+



+



+



# Le Schéma de Cohérence Territoriale pour l'aménagement et le développement durable du Pays des Combrailles.

## SCOT

Depuis 2001, le Pays des Combrailles a décidé de se doter d'un nouvel outil afin de fixer, pour les 10/15 ans à venir, les orientations générales de l'organisation du territoire. Pour un territoire rural comme les Combrailles, cet outil doit permettre de coordonner et rendre cohérents les projets d'aménagement, de planifier le développement induit par l'A89, de connaître et définir les utilisations du sol, ou encore de réfléchir à la question des déplacements. Il constitue ainsi une façon de prolonger et d'approfondir la réflexion engagée dans le cadre du Pays. Les élus des Combrailles ont saisi, dès 2001, l'opportunité qui leur était

offerte de prendre en main l'aménagement de leur territoire. En effet, ce sont eux, à travers le SMAD des Combrailles, qui vont piloter l'ensemble de la démarche et fixer leurs propres objectifs en matière d'habitat et de logements sociaux, d'urbanisme, de développement économique et d'équipements commerciaux, de transports collectifs et de déplacements des personnes et des marchandises, de protection des paysages, de grands équipements, de prévention des risques, de loisirs. Cette réflexion et les choix qui en découleront sont donc très importants pour la vie future des habitants du Pays des Combrailles.

### Un SCOT : qu'est ce que c'est ?

Instaurés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13/12/2000, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de réfléchir ensemble à leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement, afin de les rendre cohérentes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale ne définit que des grandes orientations et doit laisser une liberté aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En particulier, il ne comprend pas de carte générale de destination des sols, même s'il peut identifier ponctuellement des éléments précis à protéger. Ce document engage les communes qui l'ont élaboré ensemble. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales et les opérations

d'aménagement (Zone d'Activités Commerciales, Zone d'Aménagement Différé, lotissements de plus de 5 000 m<sup>2</sup>) pour l'urbanisme, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) pour le logement... doivent être compatibles, dans l'esprit, avec les orientations du SCOT.

### Un SCOT comprend trois documents :

- un rapport de présentation qui présente un diagnostic de territoire et des besoins de développement ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement et la protection de l'environnement de leur territoire. Il s'agit d'un document qui exprime les objectifs stratégiques retenus ;
- un document d'orientation qui précise les orientations d'aménagement permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD. Ces orientations concernent les grands équilibres entre urbanisation et espaces naturels et agricoles, le logement, notamment social, les implantations commerciales, les déplacements et l'environnement...

Le SCOT est confirmé ou révisé au minimum tous les 10 ans.

### A quoi ça sert ?

Le SCOT a été conçu au départ comme un outil plutôt urbain, mais il présente malgré tout de nombreux intérêts pour une zone rurale comme les Combrailles.

Il permettra ainsi dans notre cas :

- De mettre à plat les projets d'aménagement (zones d'activités, infrastructures de loisirs, création de nouveaux lotissements...) de toutes les collectivités des Combrailles afin de les coordonner et de leur donner plus de cohérence.
- De planifier le développement induit par l'autoroute A89 et plus généralement les grandes infrastructures de notre territoire ;
- De connaître et de gérer les utilisations des sols, afin de concilier le développement économique (agriculture, zones d'activités), touristique (zones naturelles de renommées) et le cadre de vie des habitants ;

- De se poser de façon globale la question des déplacements sur notre territoire et vers les territoires voisins, afin d'y apporter des réponses satisfaisantes ;
- D'approfondir et compléter la démarche de création du Pays des Combrailles en allant plus vers une approche localisée des projets de développement.

Cet outil est maîtrisé par les élus du territoire ce qui évite aussi de subir les conséquences d'autres schémas élaborés à proximité (notamment celui de l'agglomération clermontoise).

### Comment ça se passe ?

Les étapes d'élaboration du SCOT se dérouleront sur plusieurs années. Pour mener à bien cette élaboration, un groupement de 2 bureaux d'études (Urbicand et Soberco Environnement) a été retenu au mois de juin 2005. Ces derniers accompagneront le SMAD des Combrailles jusqu'à l'approbation du SCOT qui nécessitera plusieurs étapes :

### Un principe général jusqu'à l'approbation du SCOT : une grande concertation locale où tout le monde est concerné

L'élaboration d'un SCOT doit, en effet, être aussi participative que possible, c'est pourquoi la concertation avec les collectivités et la population locale est très importante. Pour cela, de nombreux rendez-vous sont déjà prévus et doivent permettre aux acteurs du territoire de s'exprimer, de faciliter l'appropriation du projet par les élus communaux et intercommunaux, et d'informer le grand public. Outre l'organisation de réunions territoriales à destination des élus, toute la population sera consultée et pourra donner son avis. Des réunions publiques seront organisées sur le territoire et des registres seront mis à disposition de chacun. Enfin, cette lettre d'information vous tiendra informé de l'avancement du projet tout au long de son élaboration. De même, le site Internet du Pays des Combrailles s'est doté d'une rubrique SCOT qui proposera un forum de discussion sur le sujet, accessible à tous.

## LES INSTANCES

COMITÉ SYNDICAL  
DU SMADC  
valide les documents

COMITÉ DE PILOTAGE  
(SMADC, Communautés de Communes,  
Parc des Volcans, Consulaires...)  
prépare les décisions

INSTANCES DE  
CONCERTATION  
- Conseil de Développement et  
Commissions de travail du Pays  
- Réunions avec les élus  
et les habitants

### 1<sup>re</sup> étape : d'août 2005 à janvier 2006

La première étape consiste à mettre en forme des connaissances, écouter, dialoguer avec les acteurs du territoire, formuler des problématiques, en vue de réaliser le diagnostic de territoire.

### 2<sup>e</sup> étape : de février à juillet 2006

La deuxième étape consistera à élaborer les grandes orientations : c'est la construction du projet d'aménagement et de développement durable (le PADD) du Pays des Combrailles. C'est une phase qui doit permettre de définir le projet politique du territoire et de fixer les objectifs des politiques publiques pour les 10 ans à venir.

### 3<sup>e</sup> étape : d'août à décembre 2006

C'est l'élaboration du document d'orientations générales : ce document prescriptif traduit la stratégie générale d'aménagement et d'organisation de l'espace du Pays des Combrailles et définit les principes qui guideront notamment les plans locaux d'urbanisme (PLU).

### Enfin, courant 2007

La démarche s'achèvera : il s'agira de dresser le bilan de la concertation, de finaliser le dossier de SCOT, de mener l'enquête publique et d'approuver le SCOT du Pays des Combrailles.

Elaborer un SCOT repose donc, à la fois, sur un travail de production d'études et sur un processus de concertation et de prise de décision tout aussi important.

Contact : Nolwenn Ferrec-Guinot  
SMAD des Combrailles  
Tél. : 04 73 85 82 08  
ferrec@combrailles.com

## édito

Le Pays des Combrailles facilite la mise en cohérence et la coordination des actions sur le territoire. Les instances qui le font vivre sont autant d'occasion pour leurs membres de discuter des projets et de travailler plus efficacement. Ce travail porte ces fruits puisque nous avons conclu des contrats de Pays avec l'Etat et avec le Conseil Régional d'Auvergne, et plusieurs actions sont actuellement en cours.

Toutefois, nous avons vu plusieurs années, éprouvé le besoin d'aller plus loin et de réfléchir à l'implantation géographique des projets : où convient-il de prévoir des zones d'activités ? où doit-on préserver l'environnement ? sur quel périmètre accompagner le développement d'infrastructures touristiques ? quelles routes faut-il aménager en complément des sorties situées sur l'autoroute A89 ?

Autant de questions qu'un « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCOT) peut nous aider à résoudre. La décision de réaliser un SCOT sur les Combrailles a été prise fin 2001. Le lancement du projet vient d'avoir lieu cet été, après diverses démarches administratives. L'élaboration du SCOT du Pays des Combrailles devrait s'achever en 2007 et sera caractérisée par une concertation forte et régulière avec l'ensemble des forces vives et des habitants du territoire.

Cette lettre d'information du Pays des Combrailles et les suivantes seront l'occasion de vous tenir informés régulièrement de l'avancée de cette démarche. Vous pouvez également retrouver des informations sur le SCOT et le Pays des Combrailles régulièrement mises à jour sur le site Internet [www.combrailles.com](http://www.combrailles.com).

Enfin, je vous invite à découvrir deux opérations particulièrement marquantes, mises en place par le SMAD des Combrailles, à la fin de cette lettre d'information : l'expérimentation d'accès à Internet haut débit par satellite et wifi, et le programme européen LEADER + du Pays des Combrailles.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2006.

Alain ESCURE,  
Président du SMAD des Combrailles



Périmètre d'étude  
du SCOT du  
Pays des Combrailles

Sources : SIFDC BD CARTOIR © IGT-Paris-1998  
Licence n° 1998 CLUC 000  
Réalisation : IF - SG - SIFDC - Janvier 2004  
Reproduction interdite

### Jean-Claude HABRIAL, maire de Saint-Hilaire-la-Croix

« Le SCOT est un document d'urbanisme qui s'inscrit dans la logique de la Charte de pays. Il prépare le futur développement économique du territoire. Sur le secteur de la Communauté de Communes Côtes de Combrailles, nous ressentons la nécessité d'un tel document. Avec la proximité du nœud autoroutier - intersection de l'A71 et de l'A89 - la mise en place d'une zone d'activités et l'augmentation de la demande de logement sur le secteur, il est primordial de déterminer les zones constructibles ou non, de connaître les zones à protéger, de cibler les espaces à aménager. Le SCOT est donc une aide précieuse quant à la préparation de l'aménagement et la finalisation des documents d'urbanisme. Il faut conserver notre identité rurale et valoriser notre patrimoine naturel. En disposant d'un outil aussi pertinent, nous sommes à même de répondre efficacement aux diverses sollicitations. Le SMAD des Combrailles a joué un rôle majeur pour la mise en place du SCOT. Il a cristallisé toutes les volontés et permis à ce territoire multipolaire de prendre en main son développement. »

# 4 communes des Combrailles expérimentent Internet par satellite !

Toutes les communes du territoire ne seront pas desservies en même temps par l'ADSL. C'est pourquoi, le Pays des Combrailles a décidé de mettre en place une expérimentation pendant 3 ans, qui combine les technologies satellites et radios (WIFI). L'objectif est de permettre à plusieurs communes du territoire d'être raccordées à l'Internet haut débit. Quatre communes viennent d'être connectées. À terme, une dizaine pourrait y prétendre.

En partenariat avec différentes collectivités du territoire, le SMAD des Combrailles a décidé de mettre en place des solutions alternatives d'accès à l'Internet haut débit. En effet, l'arrivée de l'ADSL sur certaines communes n'est pas prévue à court terme, alors que la demande est forte. Il est pourtant primordial de pouvoir bénéficier d'une connexion Internet de qualité dans certains secteurs (services de visioconférence, salles multimédias, entreprises, maisons de services, etc...).

Après avoir répondu à un appel à projet de la DATAR sur "les technologies alternatives d'accès à l'Internet haut débit", le SMAD des

Combrailles a proposé la mise en place d'un projet utilisant deux technologies : le satellite et le WIFI. Ce projet, d'un montant de 60 000 euros a été retenu et financé à hauteur de 40% par la DATAR et de 40% par le programme européen Leader +. La société ORCALYS a été chargée de l'installation des différents équipements.

## L'Internet Haut Débit dans 4 communes

Quatre communes des Combrailles ont été raccordées en août dernier : Le Montel de Gelat, Saint Hilaire près Pionsat, Bromont-Lamothe et Saint Jacques d'Ambur.

Une cinquantaine d'utilisateurs bénéficiera de ce système d'ici à la fin de l'année. Parmi eux, figurent des particuliers, mais aussi des agriculteurs et des entreprises (ambulances, pharmacies, scieries, médecins, garages, etc...). Soulignons que les débits et les prix proposés par le prestataire sont tout à fait compétitifs vis-à-vis des offres ADSL proposées traditionnellement en zones rurales (24,90 € TTC / mois pour 512 Kbps ; 27,90 € TTC / mois pour 1024 kbps).



Contact : Grégory Morel  
SMAD des Combrailles  
Tél. : 04 73 85 82 08  
morel@combrailles.com

## Le programme LEADER + "Pays des Combrailles" à l'écoute de vos projets.



LEADER + est un programme européen permettant d'apporter des subventions pour la réalisation de projets dans les Combrailles jusqu'à fin 2006. Si vous souhaitez mettre en place une action faisant appel à des

nouvelles technologies ou de nouveaux savoir-faire, le programme LEADER + « Pays des Combrailles » peut vous accompagner financièrement.

Ce programme a pour vocation d'aider à la réalisation de projets innovants sur le territoire du Pays des Combrailles. Trois domaines sont plus particulièrement concernés : l'amélioration de la connaissance

du territoire, le développement des services à la population et le développement des entreprises et des initiatives privées. Pour être éligibles, les projets doivent faire appel à des nouvelles technologies ou à des nouveaux savoir-faire.

Peuvent bénéficier du programme LEADER + « Pays des Combrailles » : les entreprises, les associations, ainsi que les collectivités locales et leur groupements.

Quelques exemples de réalisations financées par le programme LEADER + « Pays des Combrailles » : l'acquisition d'un logiciel par l'entreprise CMB de Giat, la création de la plateforme de service du Sioulet Chavanon, les sites internet des communautés de communes de Pionsat, de Haute Combraille ou encore de Côtes

de Combrailles, la création par le SMAD des Combrailles du guide touristique électronique « les Combrailles en poche »...

Contact : SMAD des Combrailles  
Tél. : 04 73 85 82 08  
Mail : smadc@combrailles.com  
Site : www.combrailles.com

Lettre d'information éditée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, BP 25 - 63390 St Gervais d'Auvergne, Tél. 04 73 85 82 08 - Fax. 04 73 85 79 44. Avec le soutien du Conseil Général du Puy-de-Dôme, et du fonds européen FEDER  
Directeur de Publication : Alain ESCURE  
Conception/Rédaction : Agence Qui Plus Est - Clermont-Fd  
Conception graphique : Caroline Frasson-Cochet  
Imprimeur : Imprimerie Porcu - Clermont-Ferrand  
Tirage : 20 000 ex. ISSN : 1297 - 8124